**EXEMPLE TYPE DE DELIBERATION**

**PRISE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU ……………………….**

Mr/Mme ……………………..(titre) …………………………. du (EPCI concerné et signataire)

Vu délibération en date du ……………. Portant délégation de fonction du conseil de ………………………… à Mr/Mme ………………………….. (titre) pour passer les contrats et conventions de reprise de matériaux en matières de déchets ménagers.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T,

Vu la création de l’éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d’organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l’échelle nationale.

*NB : pour les Syndicats, les noms des représentants des adhérents et de leurs entités représentées (CC, Communes, CA) acceptant la délibération doivent figurer sur le document.*

**OBJET**

Le ***(date de signature de la première délibération)***, le Conseil Communautaire autorisait la signature de la convention avec l’Eco-Organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des Ménages) pour une mise en place de la collecte sélective des DDS ménagers issus des déchetteries de ***(déchetteries concernées par la convention)*** à compter du ***(date du premier enlèvement des DDS)***, cet agrément prenait fin au 31 décembre 2018.

Le ***(date de signature de l’avenant concernant la revalorisation du barème des soutiens)***, le Conseil Communautaire validait l’avenant N°1 à cette convention concernant la réévaluation du barème des soutiens.

Dès septembre 2018, EcoDDS avait manifesté sa volonté d’être réagréé au près des Pouvoirs Publics. Cependant, une erreur rédactionnelle de l’administration dans la proposition de cahier des charges contrevenant au principe essentiel de non lucrativité de l’Eco-Organisme l’avait conduit à ne pouvoir déposer qu’un dossier provisoire de demande d’agrément le 30 novembre 2018.

Cette demande n’ayant pas abouti avant la date butoir du 31 décembre 2018, EcoDDS avait alors interrompu les collectes en déchetteries. Il avait cependant décidé d’accorder aux collectivités un « préavis de courtoise » en leur permettant de réaliser des demandes d’enlèvement jusqu’au 11 janvier 2019, afin de leur donner le temps nécessaire pour s’organiser et assurer la continuité des collectes.

L’erreur rédactionnelle est désormais corrigée, l’éco-organisme EcoDDS a obtenu le 11 mars 2019 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire son agrément pour 6 ans.

En 2018, EcoDDS a permis d’éviter la dépense relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers spéciaux qui représente la somme de***(montant de la dépense relative à la collecte des DDS)*** et a versé un soutien de***(montant du soutien versé par EcoDDS)*** *répartit comme suit :* (soutien au tonnage collecté : ***(montant du soutien déchetterie)***et soutien à la communication*:* ***(montant du soutien à la communication)***)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, d’autoriser le/la Président(e) à signer la convention avec EcoDDS, jointe à la présente délibération.

Fait à ……………….. le ………………………. Le/La Président(e)